Retraites : le bel avenir est à portée de main

Contre les visions catastrophistes du COR

Christophe Ramaux

Henri Sterdyniak

Juillet 2017

www.atterres.org

La France a l'un des systèmes de retraites les plus performants. Grâce à lui, le niveau de vie des retraités est similaire à celui du reste de la population. Grâce à lui, notre pays peut s'enorgueillir d'avoir l'un des taux de pauvreté chez les retraités les plus faible au monde. Le cœur de notre système est simple : nous avons fait le choix social de prélever chaque mois, sous formes de cotisations, une fraction de la valeur ajoutée afin de payer les pensions. C'est le choix politique de la répartition : une part de la richesse produite est prélevée pour être *répartie* afin de financer les retraites (mais aussi les prestations santé, chômage, famille…). Nulle accumulation financière ici. Et c'est heureux. Les fonds de pension sont nocifs : ils alimentent la financiarisation de l'économie, enrichissent inutilement les intermédiaires financiers et soumettent les pensions aux aléas de la spéculation. Un peu partout dans le monde, des fonds de pension sont au bord de la faillite. C'est notamment le cas de ceux des collectivités locales aux Etats-Unis. Un système de retraite par capitalisation prélève aussi sur la valeur ajoutée, mais sans garantie sociale et de manière très inégalitaire *via* la possession de titres financiers.

Notre système mérite bien entendu d'être amélioré. Il y aurait lieu notamment de revaloriser les petites retraites ou bien encore de faire converger dans une « maison commune » les différents régimes qui subsistent (même si la convergence a déjà été largement opérée ces dernières décennies). Mais une chose est de remédier à ces failles afin d'améliorer notre système, autre chose est d'en prendre prétexte pour détricoter celui-ci, afin d'encourager la capitalisation, ce que les réformes libérales de ces trente dernières années n'ont eu de cesse de rechercher.

Les retraites, ce sont au total 312 milliards d'euros[1]. Ces sommes alimentent massivement le revenu des ménages (23%, près d'un quart donc) et partant leur consommation. Bref, elles sont un support essentiel

[1] En 2016, en incluant les régimes de base et les régimes complémentaires (ARRCO, AGIRC, etc.), y compris les pensions de droits dérivées.

de débouchés – qui plus est relativement stable – pour les entreprises privées.

En 1970, on comptait 3 retraités pour 10 emplois. Pour des raisons essentiellement démographiques, ce ratio a augmenté : on est passé à 4 en 2000 et 6 aujourd'hui. Malgré cela, le niveau de vie des retraités n'a pas baissé, il a même sensiblement augmenté par rapport à 1970 (en pouvoir d'achat bien sûr mais aussi relativement au reste de la population).

Le COR prévoit que la France comptera 7 retraités pour 10 emplois en 2040 et près de 8 (7,7 précisément) en 2070. Remarquons d'emblée que le « choc démographique » à venir, sempiternellement agité par les libéraux, est bien moindre que celui passé. Pourquoi ne pourrions-nous pas assumer une augmentation de 30% du ratio de dépendance (de 6/10 à 7,7/10) dans les 50 prochaines années… alors que nous avons su gérer une augmentation de 100% (de 3/10 à 6/10) au cours des 50 dernières ?

Le choix de la socialisation par la répartition a bien fonctionné jusqu'alors. Pour faire vivre plus de retraités, la société a décidé de leur consacrer une plus grande part de la richesse : les pensions sont ainsi passées de 7,3% du PIB en 1970 à 14% aujourd'hui. Dans les faits, ce sont les salariés qui ont fait un « effort » : sur la masse salariale, ils ont accepté qu'une plus grande part soit prélevée sous forme de cotisation afin de financer les retraites. Leur pouvoir d'achat a augmenté depuis 1970, mais il a augmenté moins vite, car la solidarité intergénérationnelle a joué, il a fallu payer des pensions, et cette solidarité leur bénéficie finalement au moment où ils partent à la retraite. Ce que les libéraux refusent, c'est de voir à l'avenir se prolonger ce choix de la socialisation, de la part socialisée, ou socialiste, de nos économies.

* * *

1. Le gâteau augmentera demain, il y aura plus de retraités… mais il faudrait leur donner une plus faible part de gâteau !

Le Conseil d'Orientation des Retraites (COR) publie tous les ans (en juin) une projection à 50 ans de l'équilibre financier des retraites à long terme, jusqu'à 2070 dans le rapport qui vient d'être publié. Il retient dans celui-ci quatre scénarios d'évolution de la productivité du travail sur le long terme : 1% ; 1,3% ; 1,5% et 1,8% par an[2].

Le PIB étant ce qui permet de payer les retraites, plus sa croissance est forte et plus est aisé leur financement. A l'horizon 2070, une hausse de 1% par an représente en cumulé une hausse de 70%, tandis qu'une hausse de 1,8% représente 160%. Dans le premier cas, et *a fortiori* dans le second, cela laisse de la marge pour financer les retraites (rappelons que le ratio de dépendance n'augmentera selon le COR que de 30% d'ici à 2070).

Mais, le COR, dans le rapport qu'il vient de publier (tout comme dans les précédents), retient un scénario proprement irresponsable, de baisse de la part des pensions dans la richesse nationale.

Les dépenses pour les retraites baisseront, anticipe-t-il, de 14% à 13,7% d'ici à 2025, puis à 11,7% en 2070 dans le scénario à 1,8% de gains de productivité, soit une baisse de 2,3 points de PIB. Même si elle plus limitée, une baisse est aussi enregistrée avec les scénarios à 1,5% et 1,3% (respectivement -1,3 et -0,6 point). Ce n'est que dans le scénario pessimiste à 1 % que la part des retraites augmente mais fort

[2] L'évolution de la productivité du travail est une question délicate. Durant les 10 années d'avant la crise, soit de 1996 à 2006, sa croissance a été de 1,7 % par an. De 2006 à 2016, elle a été en moyenne de 0,5 % l'an. Il est difficile de faire la part entre une baisse durable pour des raisons d'épuisement du progrès technique, des effets de rétention de la main d'œuvre, de l'effet Kaldor-Verdoon (le ralentissement de la croissance induit un ralentissement de la productivité du travail) et de l'effet des mesures de baisse du coût du travail. Le COR retient quatre scénarios de productivité du travail à l'avenir, de 1,8 % à 1% l'an, ce que l'on peut juger optimiste, mais n'inclut pas de rattrapage des pertes de productivité connues pendant la crise. 1,3% de croissance de productivité par an, c'est un doublement de la production par tête d'ici 2070. Peut-on l'envisager sans tenir compte des contraintes écologiques, sans réfléchir aux évolutions de l'emploi ?

modestement (+0,5 point). Ce qui est vrai côté dépenses, l'est côté recettes : quel que soit le scénario retenu, ces recettes passeraient de 13,8% aujourd'hui à 12,7% en 2070.

Les hypothèses retenues reflètent en réalité le refus d'envisager toute hausse de cotisation à l'avenir[3]. Un choix proprement irresponsable : alors que la France sera plus riche et comptera demain plus de retraités, la part de la richesse qui leur sera consacrée serait appelée… à baisser !

Le COR, à sa décharge, peut arguer qu'il travaille selon la commande qui lui est passée : établir des prévisions à législations constantes. Certes, mais, pour le coup, on mesure les conséquences de ces législations libérales. D'autant plus qu'avec les scénarios retenus, on aboutit à un autre paradoxe : plus la société sera riche, moins elle consacrera aux retraités.

2. Plus la société sera riche… moins favorable sera la situation des retraités

Les retraités auront demain un pouvoir d'achat plus élevé. La pension nette moyenne, aujourd'hui à 1 450 euros par mois, passerait à 1 650 euros en 2030 (soit un gain de pouvoir d'achat de 14%), puis à 1 800 euros en 2045 (+24% par rapport à aujourd'hui) et, selon les scénarios retenus, à 2 100 euros en 2070 (scénario à 1%, soit +45% de pouvoir d'achat) ou à 2 450 euros (scénario à 2%, soit un gain de +70%). Malgré les réformes libérales, le pouvoir d'achat moyen des pensions augmentera demain. C'est le produit de l'*effet noria* : puisque les salaires augmenteront à l'avenir (au même rythme que les gains de productivité, selon l'hypothèse retenue par le COR), les pensions qui sont liquidées selon ces salaires augmenteront aussi, et cela en dépit des règles plus restrictives adoptées ces dernières années[4].

[3] C'est même une baisse qui est planifiée. Selon le COR, le taux de prélèvement global (prélèvement pour les retraites / revenus d'activités bruts) aujourd'hui à 31,2 %, baisserait rapidement dans les prochaines années pour se stabiliser ensuite autour de 28 % jusqu'en 2070.

[4] La France (qui partait certes d'un point haut suite aux réformes de 1971 et 1982, mais qui bénéficie d'un certain dynamisme démographique) est l'un des pays au monde qui a le plus réformé son système de retraite dans un sens restrictif ces dernières années : changement des modalités d'indexation (sur

Les jeunes sont persuadés que la retraite « c'est bon pour leurs grands-parents aujourd'hui », « peut-être bon pour leurs parents demain », mais qu'ils n'en bénéficieront pas ou peu eux-mêmes. Cette représentation massivement inscrite dans les têtes – au grand bonheur des libéraux puisqu'elle vise à inciter les jeunes à recourir à la capitalisation – est en partie erronée indiquent les chiffres précédents. Mais en partie seulement et cela pour une raison simple : nous vivons en société et nous comparons notre niveau de vie à nos contemporains… et non à celui qui prévalait il y plusieurs décennies.

Or à cette aune, la seule qui vaille finalement, c'est bien une profonde régression qui est organisée par les réformes libérales.

La pension nette moyenne rapportée au revenu d'activité net moyen[5], aujourd'hui à 63%, passerait à 44% en 2070, dans le scénario de croissance optimiste à 1,8%, soit une baisse abyssale d'un tiers, et à 54% dans celui à 1% (-18%).

Le niveau de vie des retraités (incluant leurs autres revenus dont ceux du capital) rapporté à celui de la population, aujourd'hui à 106%[6], passerait quant à lui à 81% en 2070 dans le scénario à 1,8% (soit une baisse d'un quart) et à 95% dans celui à 1 % (-10%). Meilleure sera la situation économique, moins favorable serait la situation des retraités.

---

l'inflation et non plus sur les gains de pouvoir d'achat) à la fois du « salaire porté au compte » (celui pris en compte pour calculer le montant de la pension au moment du départ à la retraite) et des pensions (leur revalorisation annuelle) ; hausse de la durée de cotisation requise pour bénéficier d'une retraite à taux plein (de 37,5 ans à 40 ans, puis 42 ans à ce jour) ; introduction de la règle de la décote (la « double peine » qui veut qu'en cas de durée de cotisation insuffisante, la retraite est amputée au prorata des années manquantes, mais avec en sus une décote par années manquantes) ; report des bornes d'âge, de 60 ans à 62 ans, pour l'âge légal (celui auquel on peut faire valoir son droit à la retraite), et de 65 à 67 ans, pour le droit à une pension sans décote, etc.

[5] Pensions et revenus d'activité sont ici calculés nets des divers prélèvements sociaux (CSG, CRDS, etc.). A noter qu'il n'est pas tenu compte de la mesure envisagée par Emmanuel Macron de suppression des cotisations sociales salariés chômage (2,4 %) et maladie de remplacement (0,75 %), avec, en contrepartie, la hausse de la CSG de 1,7 point. Avec cette mesure, les salariés du privé bénéficieraient d'une hausse de pouvoir d'achat de 1,8 % tandis que les retraités imposables à la CSG (ceux dont le revenu dépasse 1200 euros par mois) perdraient 1,85 % de pouvoir d'achat. Si cette mesure est adoptée, l'écart projeté sera encore plus grand. Pour une critique de cette mesure, voir Sterdyniak H., *Blog Médiapart*, 11 décembre 2016.

[6] A noter que ce chiffre est rapporté à l'ensemble de la population, y compris les enfants (dont le niveau de vie est plus bas de 10 %). Les retraités n'ont pas un niveau de vie plus élevé que les seuls actifs contrairement à ce qui est parfois raconté ici et là.

3. L'austérité à jamais ?

La baisse projetée du niveau relatif des pensions s'explique principalement par une hypothèse : dans la projection du COR, les pensions une fois liquidées comme les salaires pris en compte pour le calcul de la retraite suivent uniquement les prix et non les gains de pouvoir d'achat des salaires, ce qui permet une baisse relative des pensions d'autant plus forte que la hausse des salaires sera soutenue. Comme c'est dorénavant la règle (la consigne à respecter) dans toutes les prévisions contenues dans les rapports administratifs, le COR fait donc l'hypothèse que, jusqu'en 2070, les pensions, à l'instar des autres prestations sociales, seront indexées uniquement sur les prix, n'auront aucun gain de pouvoir d'achat, de sorte que l'équilibre des régimes de retraites, tout comme pour les autres prestations sociales, se fera par la paupérisation des retraités, des familles, des handicapés, etc. Il faut que la protection sociale contribue coûte que coûte à la baisse des dépenses publiques.

Les retraités ont aujourd'hui le même niveau de vie médian que la population d'âge actif[7] C'est une particularité française : en Suède, les retraités sont plus pauvres de 25%, en Allemagne de 15%. Plutôt que de la remettre en cause, ne faut-il pas être fier de cette spécificité ? Alors que nos sociétés seront dans tous les scénarios retenus plus riches demain, pourquoi ne pas la préserver ?

La loi de 2003 de Fillon retenait l'objectif d'une pension minimale à 85% du SMIC net à l'issue d'une carrière au SMIC. Le ratio observé a été de 83,5% pour la génération née en 1951 ; de 80,5% pour la génération 1958 ; il devrait baisser à 73% pour la génération 1990. Pourquoi renoncer à l'objectif qu'avait concédé le pourtant fort libéral Fillon ? Faut-il faire passer aussi le minimum vieillesse en dessous du seuil de pauvreté ?

[7] Le niveau de vie moyen évoqué précédemment inclue des personnes âgées fortunées qui ne sont pas représentatifs de la masse des retraités. Il est préférable de comparer les niveaux de vie médians.

4. Des déficits en trompe-l'œil

Adopté le 20 juin, le dernier rapport du COR a été communiqué la veille au journal *Les Echos*, qui a pu donner le ton : « les perspectives financières des régimes de retraite se dégradent » (il faut comprendre : par rapport à celles du rapport de l'an passé), « dès 2021, le besoin de financement des régimes atteindrait 9 milliards » « la question de nouvelles mesures de redressement devrait se poser ». D'ailleurs « la droite avait proposé de relever l'âge légal du départ ». Il faut d'abord remarquer que compte-tenu des fragilités et des contraintes de l'exercice, il n'est guère sérieux de tirer des conclusions de la comparaison du rapport précédent et du rapport de cette année, surtout quand il s'agit de différences de 0,3 point de PIB… dans 20 ans.

Selon le COR, avec le scénario à 1,8% par an, les retraites sont équilibrées à partir de 2040 uniquement et dégagent ensuite un excédent (qui monte jusqu'à 1% du PIB au début des années 2060). Inversement avec le scénario à 1%, les retraites connaissent un déficit de l'ordre de 1,3% du PIB entre 2035 et 2055 qui s'accroît ensuite (jusqu'à 1,8% en 2070). Ces scénarios sont établis en gelant les taux de prélèvement pour les retraites.

L'exercice de prévision à très long terme (le COR va dorénavant jusqu'en 2070 contre 2060 auparavant) est, doit-on souligner, extrêmement fragile par construction. La majeure partie de la population de 2070 n'est pas encore née, et il est bien hasardeux de savoir ce que sera précisément l'état de l'économie française à cet horizon.

A ces incertitudes naturelles, s'ajoutent des choix retenus par le COR qui sont eux particulièrement contestables. Les prévisions présentées ne reposent pas sur une analyse prospective approfondie, mais souvent sur l'extrapolation hasardeuse des chiffres les plus récents. De plus, les responsables de l'exercice sont contraints de reprendre pour le court-moyen terme les prévisions de la direction du Trésor, tandis que pour le long terme, ils s'obligent à reprendre les objectifs politiques du gouvernement en place (comme la baisse du nombre de fonctionnaires).

Quelles sont les hypothèses qui expliquent les différences entre le rapport 2016 et le rapport 2017 ?

- Les deux premières sont démographiques. Le COR retient maintenant, à la suite de l'INSEE, un solde migratoire de +70 000 par an (au lieu de 100 000 l'année dernière), ceci sur la base de chiffre portant sur 2013. Moins d'immigration, c'est moins d'actifs et donc de moindres recettes. Mais l'hypothèse à la baisse est-elle compatible avec les flux observés depuis la crise syrienne ? La progression de l'espérance de vie des hommes est revue en forte hausse (+1,6 année en 2060) – d'où une croissance des dépenses de retraites – ceci malgré les signes de ralentissement dans beaucoup de pays. Ces deux hypothèses fragiles suffisent à faire passer le ratio démographique 20-64 ans / 65 ans et plus de 1,86 à 2,05 (soit une hausse de 10%) en 2050.

- Le COR est contraint de caler les premières années de sa projection sur le Programme de stabilité. En avril 2016, la croissance retenue pour 2016-2020 était de 1,7% par an en moyenne ; en avril 2017, elle n'est plus que de 1,5%, soit 2 points de PIB en moins en 2020, soit 0,25 point de ressources en moins pour le système des retraites.

- Empêtré dans les contraintes administratives, le COR présente une projection saugrenue où (dans l'hypothèse, par exemple de gain de productivité du travail de 1,3% par an), le taux de croissance augmenterait de 1,5% en 2017 à 1,85% en 2025, puis chuterait à 1,45 % en 2026, remonterait jusqu'à 1,70% en 2032 (année où le taux de chômage atteindrait 7%), puis fluctuerait autour de 1,5%.

- Le taux de chômage avait baissé jusqu'à 7,2% en 2008, cela sans signe de surchauffe du marché du travail. Après la crise financière (et en raison de celle-ci, et non d'un durcissement du droit du travail, au contraire), le taux de chômage est monté à 10,5% à la mi-2015. Il se situait à 10,2% début 2016, à 9,6% début 2017. Le COR a décidé de fonder ses projections centrales sur un taux de chômage de 7% (ce qui n'est pas particulièrement optimiste), mais ce taux ne serait atteint qu'en

2032 (au lieu de 2025, l'année dernière). Ainsi, le taux de chômage serait de 9,4% en 2021, alors qu'une baisse fort modeste de 0,5 point par an aboutirait à 7,4%, soit 0,4 point de PIB de ressources de plus pour les retraites. De façon générale, même en acceptant l'objectif minimaliste d'un taux de chômage ne baissant pas en dessous de 7%, il manque environ 4,5% d'emplois en France, compte tenu des chômeurs découragés et du sous-emploi contraint. Réduire rapidement ce déficit résoudrait aussi la question de l'équilibre des retraites. Et puisque le déficit des retraites s'explique par la persistance du chômage de masse, n'est-il pas dangereux de prétendre le résorber en reportant plus rapidement l'âge de départ à la retraite, ce qui se traduit par une hausse du chômage compte tenu du déficit actuel d'emplois ?

5. L'austérité salariale et budgétaire comme horizon

Le COR parie sur le maintien et même le durcissement de l'austérité salariale et budgétaire. Or on a là une autre explication des déficits annoncés.

Selon le COR, la part des salaires dans la valeur ajoutée serait aujourd'hui trop élevée (58% contre 56% avant la crise). Sa projection comporte donc un retour au niveau d'avant-crise, soit une baisse non négligeable de 3,5% de l'évolution des salaires par rapport à la productivité. En fait, compte-tenu des baisses d'impôts sur les entreprises, la part des profits après impôts (l'Excédent brut d'exploitation après impôts sur les sociétés) qui était de 28% en 2006 est en 2016 de 28,5%. Sans même réduire la part de ces profits, les salaires peuvent donc parfaitement à l'avenir augmenter comme la productivité du travail. Or, 3,5% de salaire en plus, c'est 0,3 point du PIB de ressources en plus pour les retraites.

On l'aura compris, la prétendue dégradation à court terme du système des retraites vient surtout d'un renoncement à une politique de réduction du taux de chômage et au maintien de l'objectif de baisse de la part des salaires.

Le COR retient par ailleurs l'hypothèse que le nombre de fonctionnaire diminuerait nettement. En 20 ans, il est supposé baisser de 7,4%, tandis que l'emploi total progresserait de 7%. De même, le COR écrit sans précision que la projection incorpore « l'hypothèse conventionnelle d'un différentiel de dynamique jusqu'en 2032 entre le salaire moyen dans la fonction publique et celui de l'ensemble de l'économie ». Bref, la non-indexation du point de la fonction publique est pérennisée. Ces hypothèses forcées entraînent une baisse de 2,4% à 1,6% du PIB des cotisations retraite employeur de l'Etat (soit 0,8 point de PIB).

Ce sont les hypothèses d'austérité de dépenses publiques et d'austérité salariale qui provoquent le déficit. Moins de salaires et moins d'emplois, c'est un déficit des retraites… et c'est un prétexte pour plus d'austérité encore.

6. Taux d'activité des femmes : la fin de la marche vers l'égalité ?

Plus le taux d'activité augmente et plus les recettes (si le taux de chômage n'augmente pas) pour les retraites augmentent. Or, à nouveau à ce niveau, le COR retient des hypothèses particulièrement contestables.

Il parie en effet sur une stagnation du taux d'activité des femmes. Ce taux n'a cessé de se rapprocher de celui des hommes au cours des dernières décennies : en 1975, pour les 25-49 ans, il était de 59% contre 97% pour les hommes, soit un écart de 38 points ; en 1990, il était de 76% contre 96% (soit un écart de 20 points) ; en 2016 il était de 83,2% contre 93,7% (soit un écart de 10,5 points). Cette marche heureuse vers l'égalité serait-elle stoppée ? Elle a été ralentie suite à la crise du capitalisme libéral de 2008 (le taux d'activité des femmes n'a augmenté que d'un point entre 2007 et 2016). Mais est-ce une fatalité ? C'est l'hypothèse que retient le COR : le taux d'activité des femmes

n'augmentait quasiment plus à l'avenir (83,5% en 2021 et 83,8% en 2070) de sorte que l'écart avec les hommes ne se réduirait quasiment plus (maintien de 9,3 points d'écart en 2070). En Suède, l'écart homme/femme n'est déjà plus que de 5 points.

Ce qui vaut pour les femmes, vaut pour les seniors. L'âge moyen de départ effectif à la retraite est aujourd'hui de 61,6 ans. Le COR anticipe qu'il passera à 64 ans à partir de 2040. Mais il n'anticipe qu'une faible hausse du taux d'activité des 55-60 ans. Ce taux était de 52% en 2000 : il est déjà monté à 76% en 2016 ; or le COR le maintien à 77% en 2050 et 78% en 2070 (alors qu'il est aujourd'hui de 83% déjà en Allemagne, de 88% en Suède).

* * *

Conclusion

Le COR construit de sombres prévisions en s'appuyant sur des hypothèses très contestables. Il plaide *de facto* pour plus d'austérité. C'est l'inverse qu'il faudrait faire. Garantir le système des retraites en donnant clairement des objectifs en taux de remplacement net ; équilibrer si nécessaire par la hausse des cotisations sociales. Un système de retraite public assurant un niveau de vie satisfaisant aux salariés à un âge satisfaisant est un acquis du modèle social français. Il faut assurer aux jeunes et aux moins jeunes que leurs cotisations leur ouvrent bien un droit social.

Le système français de retraite est un système socialisé, qui, par essence, doit être piloté période après période, compte tenu des contraintes économiques et des choix sociaux. Le travail du COR privilégie un scénario (forte baisse du niveau relatif des retraites, baisse de la part des cotisations dans le PIB) fragile et reposant sur des hypothèses très discutable.

En creux, les rapports du COR, attestent toutefois que les alternatives sont à portée de mains. Plaçons-nous, par exemple[8], dans l'hypothèse de gains de productivité de 1,3 % l'an. Stabiliser à 14 % du PIB en 2040 la part des ressources consacrée aux retraités (au lieu de vouloir la baisser à 12,8 % du PIB comme le soutient le COR) limiterait à 5 % la baisse nécessaire du niveau relatif des retraites (au lieu d'une baisse projetée de 15,6 %). Maintenir le niveau relatif des retraites demanderait de faire passer à 14,6 % la part des retraites dans le PIB avec une hausse de 1,5 point des cotisations.

Le déséquilibre annoncé par le COR pour le court-moyen terme est artificiel ; il provient de l'hypothèse de maintien du chômage à un haut niveau, de la pression sur les salaires, de la baisse de la masse salariale de la fonction publique. Plutôt que de viser la baisse du poids des retraites dans le PIB, nous pouvons collectivement choisir de garantir le niveau de vie relatif des retraités.

* * *

[8] Ces chiffres ne sont qu'illustratifs et d'autres scénarios pourraient être retenus.